A L'INSTAR DES CHANCELLERIES

C'est dans un grand restaurant d'une ville d'eaux de France. Une étrangère fastueuse et désinvolte s'est installée pour dîner avec quelques invités. Son chien, un bull-dog, enorme et fidèle, mais d'aspect fort rébarbatif, est à ses côtés.

Avec la plus grande déférence, un garçon vient informer la dame que les chiens ne sont point admis dans le restaurant.— Bon! emmenez-le, fait la dame.

Le garçon s'approche, le chien découvre une mâchoire terrible... Le garçon préfère porter la question devant une juridiction supérieure et a recours au maître d'hôtel.

Celui-ci s'avance, gourmé et solennel: — Madame, j'ai le regret de vous apprendre que le restaurant n'est pas fait pour les chiens. Il faut donc faire sortir le vôtre. — Mais emmenez-le-donc! répète la dame avec une légère nuance d'impatience. Le maître d'hôtel n'a pas à s'appesantir longtemps sur l'examen du bull-dog pour que sa résolution soit prise. Il évitera tout ce qui peut revêtir le caractère d'un acté d'hostilité vis-àvis de l'animal et en réfère au gérant.

Celui-ci n'hésite pas, il vient parler à sa cliente d'un ton impérieux: — On vous a déjà dit, madame, que les chiens n'étaient point tolérés ici. Qu'attendez-vous donc? — Eh! que vous l'emmeniez!

Le gérant avait pour lui le droit et la justice. Fallait-il mobiliser contre l'animal? La victoire était certaine, mais elle allait jeter le trouble parmi les petites puissances de la salle à manger, inquiéter la neutralité des tables voisines... Devait-on réunir une conférence, prendre des gages, rompre avec les puissances protectrices du chien ? Embrassant la situation d'un coup d'oeil, de son oeil de lynx autant que de lunch, le

géra si d titu

co

san

o vrir mar soin mer poir ses eou

à 3. les Cou gné inst gno on Mor

80

Ia moi Soe l'ab

toir net de-f